Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131205-2013_B565-DE
Date de télétransmission : 10/12/2013
Date de réception préfecture : 10/12/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B565

OBJET : Agriculture et forêt - Halle de producteurs "Terres de Provence" - Principe d'achat d'une structure modulaire et lancement d'une étude de faisabilité sur Plan-de-Campagne

Le 5 décembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 29 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :
BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à BOYER Michel – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BURLE Christian – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à BUCKI Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard

Excusé(e)s :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Interventions Economiques, Insertion, Emploi et Formation
Direction des Interventions Economiques
Service Agriculture
SN

11_02

BUREAU DU 5 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Christian BURLE

Thématique : Agriculture et Forêt

Objet : Halle de producteurs "Terres de Provence" - Principe d'achat d'une structure modulaire et lancement d'une étude de faisabilité sur Plan-de-Campagne

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix souhaite organiser en 2014, pour la 5ème année consécutive, la Halle de producteurs « Terres de Provence », manifestation plébiscitée par les consommateurs et les producteurs locaux.
Afin de permettre la pérennisation et le développement du projet pour les éditions à venir, il est proposé d'investir, avec un budget prévisionnel de 100 000 € HT, dans une structure modulaire, en semi-dur.

Exposé des motifs :

Axée sur la vente en demi-gros des produits du terroir, l'ambition de cette manifestation (en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et depuis 2013 avec celle de Vaucluse) est de développer la vente directe des produits locaux dans le cadre de circuits courts, mode de commercialisation qui privilégie la qualité, le respect de la saisonnalité des produits à un prix attractif.

-La 1ère édition -action pilote communautaire du projet européen « Rururbal »- avait attiré 50 000 visiteurs.

-Dès la 2ème année, la CPA a été autonome dans l'organisation et le financement du marché qui a bénéficié d'une fréquentation de près de 62 000 visiteurs.
-En 2012, la 3ème édition a drainé plus de 110 000 visiteurs.

Cette année le marché, qui prend fin le 30 octobre aura drainé près de 100 000 visiteurs (un bilan de l'édition sera communiqué lors d'une prochaine séance) : Une fréquentation légèrement inférieure à celle de la saison 2012, mais cependant satisfaisante dans la mesure où l'édition 2013 avait mal débuté avec une nouvelle surface de vente réduite de 20% à Plan de Campagne et une pénurie de fruits et légumes en mai, conséquence des intempéries du printemps.

Devant le succès grandissant de la manifestation, la pérennisation de ce marché « producteurs » sur Plan de Campagne est souhaitée, et certaines communes du Pays d'Aix envisagent sa duplication.

1. L'achat d'une halle modulaire s'avère plus intéressant, plus souple d'organisation et rentable que la location de la structure, effectuée jusqu'à présent (cf. annexe jointe) :

- Budget de la location d'un auvent provisoire sur 6 mois : chapiteau double pente en toile, de 750 m² avec barrières de sécurité, montage, démontage : 36 000 € HT en moyenne (budget de fonctionnement).
- Budget prévisionnel de l'achat d'une structure modulaire : bâtiment industriel avec panneau isolants, modulables, montage, démontage, stockage, éclairage, étude de faisabilité : 100 000 € HT environ, soit un amortissement sur 3 ans environ (budget d'investissement).
- La structure devient la propriété de la CPA.

Retenons, d'une part, que le choix du site dans la zone de Plan de Campagne pour 2014 est pratiquement finalisé et serait utilisable pour installer une halle modulaire pour une durée d'au moins 3 à 4 ans et, d'autre part, que l'objectif à moyen terme demeure de construire une halle en dur afin d'installer ce « marché producteurs » dans un lieu fixé définitivement.

Si à terme la Halle en dur se construit sur Plan de Campagne, l'implantation de la Halle modulaire se ferait éventuellement sur le 2nd lieu, à Pertuis, qui va bénéficier d'un terrain pérenne communal (en fin de zone commerciale). Pour l'année 2014, seule est prévue la location d'une structure de petite dimension (environ 250-300 m² à 20 000 € HT) pour cette commune.

Enfin, la halle modulaire profiterait éventuellement à d'autres communes du territoire, où le concept devrait être dupliqué.

2. Amortissement supplémentaire : la structure achetée sera louée et utilisée -hors période de la Halle de producteurs- et permettra donc à la CPA de rapidement rentrer dans ses frais. Les prestataires potentiels se chargeant du stockage de la structure dans leurs locaux.

3. En outre, cette structure en semi-dur démontable, modulable et de très longue durée permettrait d'asseoir l'édition de Plan de Campagne : avec une ouverture sur une plus grande période et plus tardive par exemple (grâce notamment à la mise en place de l'électricité).

4. La Halle modulaire pourrait également accueillir d'autres événements communautaires et servir à d'autres manifestations organisées avec nos partenaires :
Le Marché des 13 desserts, le « drive fermier » (commande de produits locaux sur Internet et livraison des produits sur site), l'opération « Goûter au 13 » (approvisionnement des collectivités en fruits et légumes de saison), manifestations organisées par la Chambre d'agriculture des BdR etc.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n° 2012_B040 du Bureau communautaire du 27 janvier 2012 relative à la halle de producteurs « Terres de Provence, bilan 2011 et projet 2012 ;

VU l'avis de la Commission développement économique et emploi – Agriculture en date du 28 octobre 2013;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'achat d'une structure modulaire, en semi-dur, permettant la réalisation et le développement de la Halle de producteurs « Terres de Provence »;

- **AUTORISER** le lancement d'une procédure conforme au Code des marchés publics ;

- **APPROUVER** le lancement d'une étude de faisabilité pour la construction d'une halle en dur sur Plan de Campagne ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération ;

Annexe

1. Halle provisoire : chapiteau double pente et barrières de sécurité

2. Halle modulaire, en semi-dur : exemples de structure de « bâtiment » industriel

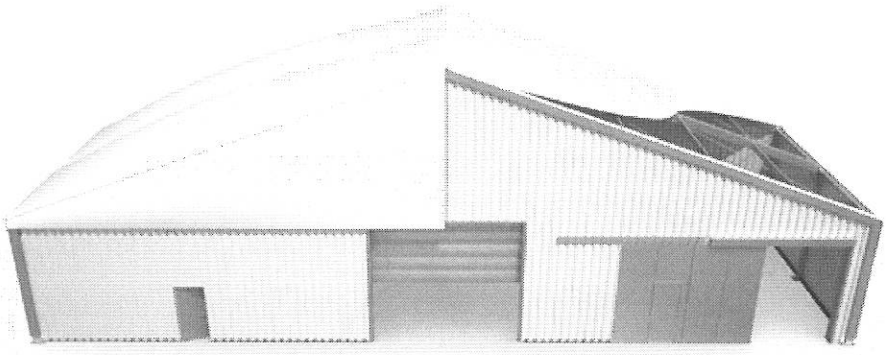

2013_B565

OBJET : Agriculture et forêt - Halle de producteurs "Terres de Provence" - Principe d'achat d'une structure modulaire et lancement d'une étude de faisabilité sur Plan-de-Campagne

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

0 9 DEC. 2013